

Présentation des tests de recrutement actuellement mis en place en ex-Bourgogne

Les tests de recrutement sont en place sur toutes les spécialités existantes dans nos lycées. Chaque test est composé de deux types d'épreuves minimum : une épreuve pratique et une épreuve écrite.

Les épreuves des tests, écrites et pratiques, sont élaborées, par un groupe de travail, composé des professionnels des lycées (responsable d'équipe), les chargés de gestion restauration de la direction des lycées, l'expert technique des équipes mobiles de la DGPI et la responsable recrutement de la DRH. Ce groupe de travail se réunit plusieurs fois par an.

Les épreuves sont les suivantes :

Restauration : les épreuves comportent un bon d'économat à compléter et une épreuve pratique avec la réalisation de deux plats imposés pour 150 convives en 5h00 maximum. Pour information, les plats réalisés par les candidats sont proposés au service des élèves le jour même. Généralement, ces épreuves se déroulent sur 3 jours consécutifs avec 3 sujets différents et dans 15 lycées par jour.

Espaces verts et installations sportives : les épreuves sont organisées dans un lycée agricole, elles comportent une épreuve pratique liée à la réalisation d'un chantier d'aménagement, une épreuve de reconnaissance des végétaux, un entretien avec un professionnel et une épreuve écrite sous forme de QCM portant sur l'environnement du poste, la saisonnalité des activités, la réglementation.

Entretien : l'épreuve est basée sur une mise en situation liée à la spécialité demandée. Au vu de la masse de candidat à traiter, ces épreuves sont entièrement déléguées à Pôle emploi.

Installations sanitaires et thermiques : l'épreuve pratique est réalisée, dans un lycée professionnel, en atelier de plomberie et dure 4h00, il s'agit de la réalisation d'un mini chantier de plomberie mettant en œuvre toutes les compétences professionnelles attendues dans ce domaine et d'une épreuve écrite, d'une durée d'1h00, sous forme de QCM portant sur la plomberie et sur les autres spécialités de la maintenance dans le cadre de la polyvalence de nos lycées.

Installations électriques : l'épreuve pratique est réalisée, dans un lycée professionnel, en atelier d'électricité et dure 4h00, il s'agit de la réalisation d'un mini chantier d'électricité mettant en œuvre toutes les compétences professionnelles attendues dans ce domaine et d'une épreuve écrite, d'une durée d'1h00, sous forme de QCM portant sur l'électricité et sur les autres spécialités de la maintenance dans le cadre de la polyvalence de nos lycées.

Agencement intérieur : l'épreuve pratique est réalisée, dans un lycée professionnel, en atelier de menuiserie et dure 4h00, il s'agit de la réalisation d'un chantier de menuiserie mettant en œuvre toutes les compétences professionnelles attendues dans ce domaine d'une durée de 3h30, d'un réglage de

portes automatiques coupe-feu pendant 30 minutes et d'une épreuve écrite, d'une durée d'1h00, sous forme de QCM portant sur la menuiserie et vitrerie et sur les autres spécialités de la maintenance dans le cadre de la polyvalence de nos lycées.

Revêtements et finitions : l'épreuve pratique est réalisée, dans un lycée professionnel, en atelier de finition/peinture et dure 4h00, il s'agit de la réalisation de plusieurs chantiers : pose de peinture, de papier peint, de sol souple à minima et d'une épreuve écrite, d'une durée d'1h00, sous forme de QCM portant sur la pose de revêtements et sur les autres spécialités de la maintenance dans le cadre de la polyvalence de nos lycées.

Lingerie : les épreuves sont organisées dans les locaux d'une lingerie d'un lycée, elles se composent trois épreuves pratiques de lingerie de 45min chacune (couture, repassage, blanchisserie) et d'une épreuve écrite sous forme de QCM de 45 min

Magasinage alimentaire : les épreuves se déroulent dans la salle informatique du conseil régional, sur le site de Dijon, elles se composent d'une épreuve pratique, sur informatique où le candidat doit élaborer un bon de commande au vu d'un stock et de menus proposés par le responsable de restauration, et d'une épreuve écrite sous forme de QCM liée à l'environnement et aux règles du magasinage alimentaire et de la restauration collective.

Magasinage des ateliers : les épreuves se déroulent dans la salle informatique du conseil régional sur le site de Dijon, elles se composent d'une épreuve pratique, sur informatique portant sur la réalisation d'un bon de commande au vu d'un stock et d'une demande d'un professeur, et d'une épreuve écrite sous forme de QCM. Cette épreuve est en cours d'être revue pour être proposée dans les locaux d'un lycée professionnel.

Concernant les postes d'agents de maintenance polycompétents, il est exigé l'obtention des tests dans une des 4 spécialités de maintenance.

Les membres du groupe de travail sont présents, en fonction de leur spécialité, le jour des épreuves pour la mise en œuvre des épreuves, leur surveillance et leur correction. À l'issue des épreuves, ils se réunissent, en comité restreint, par spécialité pour harmoniser et valider les notes des candidats.

1. Déploiement des tests de recrutement sur le territoire franc-comtois :

Le déploiement de ces tests sur l'ensemble du territoire régional est prévu pour 2022.

Méthodologie proposée :

Les tests seront déployés progressivement sur le territoire franc-comtois sur une année. Il ne saurait en effet être question de conditionner, dès le 1^{er} janvier 2022, tous les recrutements à la réussite des tests. Il est proposé un déploiement en plusieurs étapes :

Première étape :

Une première campagne d'inscription, via un formulaire, sera lancée du 03 au 28 janvier 2022. Elle concernera uniquement les agents non titulaires considérant qu'historiquement les tests ont été mis en place pour pallier l'absence de concours pour l'accès au grade d'ATT.

A minima, deux épreuves de maintenance et une session de tests en restauration seront organisés sur le territoire concerné d'ici juillet 2022. Des épreuves en entretien pourront également être mises en place en fonction de notre partenariat avec Pôle Emploi sur ce territoire.

Cette première campagne de tests a pour objectif de constituer un vivier de candidats qui pourront se positionner sur les recrutements à partir de septembre 2022. D'ici cette date, rien ne change dans les procédures recrutement. Il ne sera pas demandé, entre janvier et fin août 2022, d'être lauréat des tests.

À compter de la rentrée de septembre 2022, les tests de recrutement deviennent obligatoires pour les agents non titulaires qui candidatent sur un poste vacant.

Les tests de recrutement dans les spécialités qui n'auraient pas été organisées sur le 1^{er} semestre 2022 le seront en priorité sur le second semestre de l'année 2022.

À noter : une certaine souplesse pourra être accordée si le volume d'agents lauréats des tests n'est pas suffisant face au nombre de procédures de recrutement à partir de septembre 2022.

Parallèlement, à partir de septembre 2022, une nouvelle campagne d'inscription aux tests sera lancée. Elle sera commune pour tous les agents du territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, et concernera, à la fois, les agents titulaires qui voudraient changer de spécialité et les agents non titulaires qui souhaitent intégrer un poste vacant.